الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'émission par OCP SA d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt d'un montant global maximum de 5 000 000 000 MAD

Rabat, le 4 juin 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé, en date du 4 juin 2026 sous la référence VI/EM/011/2026, le prospectus relatif à l'émission par OCP SA d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt d'un montant global maximum de 5 000 000 000 MAD.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué :

- Du document de référence de OCP SA, relatif à l'exercice 2025, enregistré par l'AMMC le 04 juin 2026 sous la référence EN/EM/007/2026;
- De la note d'opération.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A Non cotée	Tranche B Non cotée	Tranche C Non cotée	Tranche D Non cotée
Montant maximum de l'opération	MAD 5 000 000 000			
Plafond	1.250.000.000 dirhams	1.250.000.000 dirhams	1.250.000.000 dirhams	1.250.000.000 dirhams
Nombre maximum de titres	12 500 obligations subordonnées perpétuelles	12 500 obligations subordonnées perpétuelles	12 500 obligations subordonnées perpétuelles	12 500 obligations subordonnées perpétuelles
Maturité	Perpétuelle			
Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement, Pour la première année, taux d'intérêt facial est de 2,87%	Révisable chaque 6 ans Pour les 6 premières années le taux d'intérêt facial est de 3,64%.	Révisable chaque 12 ans, Pour les 12 premières années, le taux d'intérêt facial de 4,18%.	Révisable chaque 20 ans, Pour les 20 premières années, le taux d'intérêt facial de 4,82%.
Prime de risque	60 pbs	70 pbs	80 pbs	110 pbs
1ère Date d'option de remboursement	Le 22 juin 2032		Le 22 juin 2038	Le 22 juin 2046
Step-up	-A compter du 22 juin 2032 un step-up +25 points de base ; -A compter du 22 juin 2052 un step-up additionnel +75 points de base		-A compter du 22 juin 2038 un step-up +25 points de base ; -A compter du 22 juin 2058 un step-up additionnel +75 points de base	-A compter du 22 juin 2046 un step-up +25 points de base ; -A compter du 22 juin 2066 un step-up additionnel +75 points de base
Période de souscription	Du 11 juin 2026 au 15 juin 2026 inclus			
Méthode d'allocation	Allocation au prorata pour chaque tranche. Si le montant de l'opération n'est pas atteint :possibilité de rehaussement des plafonds initiaux attribués à chaque tranche par paliers successifs de 250 millions de dirhams, selon l'ordre de priorité suivant : la Tranche D puis la Tranche C, puis la Tranche B puis la Tranche A, jusqu'à atteinte du montant global de l'opération.			
Négociabilité des titres	De gré à gré			

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un extrait du prospectus sera publié incessamment sur le site internet de l'émetteur.

Le prospectus visé par l'AMMC est :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui fait la demande ;
- Tenu à la disposition du public :
  - Au siège social de OCP SA et sur son site internet;
  - Chez les membres du syndicat de placement.
- Disponible sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma.

CP/EM/014/2026

Contact :
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
OperationsFinancieres@ammc.ma
05 37 68 89 71